



Demande de remboursement sur les transports 2024-25
Facture – Pièce comptable

Pièce n°

Numéro de l'association sportive scolaire : 009 _ _ _ _ _
Nom de l'ASS :
Nom de l'école :
Nom de l'enseignant :
Courriel :@.....

Demande effectuée le/...../.....
à USEP 09
13 Rue du Lieutenant Paul Delpech
09000 FOIX

Modalités de remboursement des frais de transports pour les associations USEP :

Le comité départemental USEP 09, avec l'aide du conseil départemental, participe aux frais de déplacement des élèves licenciés lors des rencontres sportives USEP.

• **Les conditions de remboursements sont :**

- Une rencontre sportive doit réunir à minima deux associations sportives différentes ou deux sections de la même association.
- Les rencontres doivent être inscrites au calendrier départemental ou sur le calendrier de secteur.
- *Pour les rencontres organisées par des adultes **chaque demande de remboursement doit être accompagnée d'au moins une photographie** (maximum 5) sur laquelle apparaissent des enfants en actions. Les visages peuvent être floutés. La ou les photo sont adressée-s par mail à delegue.usep09@gmail.com.*
- *Pour les rencontres organisées par les enfants, il est nécessaire de présenter **au moins 3 photographies** (maximum 10) **dont 1 des enfants en train de préparer en classe et/ou 1 des enfants en train de faire leur bilan, 1 des enfants en train d'installer, 1 des enfants en train de faire faire aux autres.** Les visages peuvent être floutés. Les photographies sont adressées par mail à delegue.usep09@gmail.com .*

• **Les modalités de remboursements sont :**

- ✓ **Prise en charge à 80 %** du montant du transport pour les rencontres sportives USEP en temps scolaire.
- ✓ **Prise en charge à 100 %** du montant du transport pour les manifestations en dehors du temps scolaire ou réalisées entièrement par les enfants.
- ✓ **Règle spécifique pour la participation à des rencontres sportives USEP sur des sites suivants : stations de ski ariégeoises, piscines, Eco-golf et la plaine des Sports d'Auzat.**
 - **Prise en charge à 45% par l'USEP** et financement à 35 % par le Conseil Départemental selon les procédures qui vous sont envoyées en début d'année scolaire. INDEPENDAMMENT DE L'USEP.

• **L'école s'acquitte du transport puis envoie la facture et la demande de remboursement à l'USEP.**

Date du transport :/...../.....

Activité USEP :

Lieu de départ :

Lieu d'arrivée :

Montant facturé concernant cette activité : €

Signature de l'Enseignant-e-,

Documents à adresser OBLIGATOIREMENT :

- Cette demande de remboursement,**
- La copie de la facture du transporteur,**
- Le RIB de l'Ecole** si vous n'avez jamais eu de virement de l'USEP 09
- Une/des photographie-s** des enfants de la rencontre (voir paragraphe sur les conditions) à envoyer dans un mail dont l'objet est : photo - le nom de la rencontre - la date (ex : photo - cross d'Auzat - 21 mars 2025)

Cadre réservé à l'USEP

Taux de prise en charge : %

Montant du remboursement : €

Code analytique RTR

Signature de la Déléguée Départementale USEP :

Laetitia CASTAING